

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PRÉFET DE L'EURO</p>	<p align="center">CDCI plénière du 14 juin 2019</p> <p align="center">Avis sur la fusion CASE - CCEMS</p>	<p align="center">DÉLE Intercommunalité 03/06/2019</p>
---	--	---

Contexte

Dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle carte intercommunale, la communauté de communes Eure-Madrie-Seine (CCEMS) a pu se maintenir seule au regard du seuil démographique imposé par la loi NOTRe (15.000 habitants minimum). Toutefois, elle a engagé des discussions avec l'ensemble des EPCI voisins afin de déterminer avec qui elle serait susceptible de fusionner. Le choix s'est porté vers la communauté d'agglomération Seine-Eure (CASE).

Par délibérations en date du 4 juillet 2017 et du 31 août 2017, la CCEMS et la CASE ont respectivement demandé une fusion de droit commun de bloc à bloc, prévu à l'article L 5211-41-03 du code général des collectivités territoriales (CGCT) portant sur la fusion d'EPCI.

Ce projet de fusion, d'un seul tenant et sans enclave, s'inscrit dans les objectifs fixés par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 qui visent à la simplification du paysage administratif et à rapprocher les actions communales dans une intercommunalité plus rationnelle.

État du dossier

L'arrêté préfectoral portant projet de périmètre de la nouvelle communauté d'agglomération issue de la fusion de la CASE et de la CCEMS, du 16 janvier 2019, a été publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure le 22 janvier 2019.

Il a été notifié pour avis aux organes délibérants des EPCI, et pour accord aux communes, qui ont trois mois pour délibérer. A défaut de délibération, les avis sont réputés favorables.

Pour réunir les conditions de majorité, l'accord doit être exprimé par 2/3 au moins des conseils municipaux des communes incluses dans le projet de périmètre, représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées, représentant les 2/3 de la population. Cette majorité doit comprendre au moins 1/3 des conseils municipaux des communes qui sont regroupées dans chacun des EPCI fusionnés

La période de consultation de 3 mois est arrivée à échéance le 30 avril 2019 :

- la CASE et la CCEMS ont délibéré favorablement et demandé une fusion effective au 1er septembre 2019 ;
- **56 communes sur 60** ont délibéré favorablement, aucune commune n'a émis d'avis défavorable ;
- **les conditions de majorité sont réunies.**

Avis requis de la CDCI

Conformément à l'article L. 5211-41-3 du CGCT, la présente CDCI plénière doit émettre un avis sur le projet de fusion. À défaut d'avis dans un délai de deux mois à compter de sa saisine, l'avis de la commission est réputé favorable.

La CDCI peut amender le **projet de périmètre** dans le respect des objectifs et des orientations fixés par les I, II et III de l'article L. 5210-1-1 du CGCT. Tout membre élu de la CDCI a la possibilité de déposer des amendements au projet de périmètre. Les amendements doivent être écrits, motivés et transmis au secrétariat de la CDCI trois jours francs avant la date de réunion de la CDCI. Ils sont diffusés aux membres de la CDCI.

Les propositions de modification ne peuvent porter **que sur le périmètre géographique du projet**. De plus, s'agissant d'une fusion de bloc à bloc, il n'est pas possible de proposer le retrait d'une ou plusieurs communes du projet de périmètre. En revanche, il est possible de proposer l'intégration d'une ou plusieurs communes limitrophes, sans créer d'enclaves ou de discontinuité territoriales.

Les propositions de modification adoptées à la majorité des deux tiers de ses membres sont obligatoirement intégrées à l'arrêté de fusion final.

*P.-J. : arrêté de projet de périmètre
projet de statuts
rapport de présentation
étude d'impact budgétaire et fiscal
tableau de suivi des délibérations*

Références légales :

L. 5211-41-3

Collectivités devant donner leur avis sur la fusion :

	Date de la notification	Date limite pour délibérer	Date de la délibération	Contenu de la délibération
CASE	23/01/19	25/04/2019	07/02/19	favorable
CCEMS	23/01/19	25/04/2019	07/02/19	favorable

	Date de la saisine	Date limite pour avis	Date de l'avis	Contenu de l'avis
Avis de la CDCI plénière				

Collectivités devant donner leur accord pour l'adhésion :

Communes concernées	Nbre	Population totale en vigueur au 01/01/2019	Date notification arrêté projet périmètre	Date limite pour délibérer	Date de la délibération	contenu de la délibération	Nbre de communes favorables	Population	Nbre de communes défavorables	Population	unanimité
Acquigny	1	1 596	23/01/19	25/04/2019	18/03/19	favorable	1	1596			1
Alizay	1	1 533	23/01/19	25/04/2019	11/03/19	favorable	1	1533			1
Amfreville-sous-les-Monts	1	512	23/01/19	25/04/2019	26/02/19	favorable	1	512			1
Amfreville-sur-Iton	1	843	23/01/19	25/04/2019	05/03/19	favorable	1	843			1
Andé	1	1 307	24/01/19	26/04/2019	09/04/19	favorable	1	1307			1
Connelles	1	200	24/01/19	26/04/2019	04/04/19	favorable	1	200			1
Crasville	1	136	23/01/19	25/04/2019	04/03/19	favorable	1	136			1
Criquebeuf-sur-Seine	1	1 428	23/01/19	25/04/2019	05/03/19	favorable	1	1428			0
Herqueville	1	143	24/01/19	26/04/2019	04/03/19	favorable	1	143			1
Heudbouville	1	808	23/01/19	25/04/2019	04/03/19	favorable	1	808			1
Igoville	1	1 774	23/01/19	25/04/2019	18/03/19	favorable	1	1774			1
Incarville	1	1 440	23/01/19	25/04/2019	19/03/19	favorable	1	1440			1
La Harengère	1	589	23/01/19	25/04/2019	05/04/19	favorable	1	589			1
La Haye-le-Comte	1	140	23/01/19	25/04/2019	19/03/19	favorable	1	140			1
La Haye-Malherbe	1	1 447	23/01/19	25/04/2019	26/02/19	favorable	1	1447			0
La Saussaye	1	1 919	24/01/19	26/04/2019	12/03/19	favorable	1	1919			1
La Vacherie	1	575	24/01/19	26/04/2019	18/03/19	favorable	1	575			1
Le Bec-Thomas	1	225	23/01/19	25/04/2019							
Le Manoir	1	1 271	23/01/19	25/04/2019	15/03/19	favorable	1	1271			1
Le Mesnil-Jourdain	1	246	24/01/19	26/04/2019	04/03/19	favorable	1	246			1
Le Vaudreuil	1	3 799	23/01/19	25/04/2019	25/02/19	favorable	1	3799			1
Léry	1	2 075	24/01/19	26/04/2019	20/03/19	favorable	1	2075			1
Les Damps	1	1 369	23/01/19	25/04/2019	26/02/19	favorable	1	1369			1
Louviers	1	19 180	23/01/19	25/04/2019	11/03/19	favorable	1	19180			1
Mandeville	1	332	23/01/19	25/04/2019	25/02/19	favorable	1	332			1
Martot	1	586	24/01/19	26/04/2019	26/02/19	favorable	1	586			1
Pinterville	1	757	29/01/19	01/05/2019							
Pitres	1	2 500	24/01/19	26/04/2019	22/02/19	favorable	1	2500			1
Pont-de-l'Arche	1	4 214	23/01/19	25/04/2019	25/02/19	favorable	1	4214			1
Porte-de-Seine	1	215	25/01/19	27/04/2019	09/02/19	favorable	1	215			1
Poses	1	1 198	24/01/19	26/04/2019	27/02/19	favorable	1	1198			1
Qualremare	1	410	23/01/19	25/04/2019							
Saint-Cyr-la-Campagne	1	435	24/01/19	26/04/2019	08/03/19	favorable	1	435			1
Saint-Didier-des-Bois	1	910	24/01/19	26/04/2019	07/03/19	favorable	1	910			1
Saint-Étienne-du-Vauvray	1	903	29/01/19	01/05/2019	07/03/19	favorable	1	903			0
Saint-Germain-de-Pasquier	1	131	25/01/19	27/04/2019	12/03/19	favorable	1	131			1
Saint-Pierre-du-Vauvray	1	1 307	23/01/19	25/04/2019	05/03/19	favorable	1	1307			1
Surtauville	1	497	23/01/19	25/04/2019	05/03/19	favorable	1	497			0
Surville	1	943	23/01/19	25/04/2019	26/02/19	favorable	1	943			1
Terres de Bord	1	1 534	24/01/19	26/04/2019	11/03/19	favorable	1	1534			1
Val-de-Reuil	1	13 601	23/01/19	25/04/2019	27/02/19	favorable	1	13601			1
Vironvay	1	336	23/01/19	25/04/2019	05/03/19	favorable	1	336			1
Vraiville	1	662	24/01/19	26/04/2019	07/03/19	favorable	1	662			1
<i>Sous-total 1</i>	<i>43</i>	<i>76 026</i>				<i>Sous-total 1</i>	<i>40</i>	<i>74 634</i>			
Ailly	1	1 169	25/01/19	27/04/2019	21/03/19	favorable	1	1169			1
Authéuil-Authouillet	1	995	24/01/19	26/04/2019	26/03/19	favorable	1	995			1
Les Trois Lacs	1	1 817	23/01/19	25/04/2019	15/02/19	favorable	1	1817			1
Cailly-sur-Eure	1	222	23/01/19	25/04/2019	05/03/19	favorable	1	222			1
Champenard	1	275	23/01/19	25/04/2019	29/03/19	favorable	1	275			1
Clef Vallée d'Eure	1	2 572	24/01/19	26/04/2019	06/03/19	favorable	1	2572			1
Courcelles-sur-Seine	1	2 080	23/01/19	25/04/2019	25/02/19	favorable	1	2080			1
Fontaine-Bellenger	1	1 154	25/01/19	27/04/2019	01/04/19	favorable	1	1154			1
Gaillon	1	7 143	23/01/19	25/04/2019	07/03/19	favorable	1	7143			1
Heudreville-sur-Eure	1	1 077	24/01/19	26/04/2019	12/02/19	favorable	1	1077			1
Le Val d'Hazey	1	5 620	23/01/19	25/04/2019	28/02/19	favorable	1	5620			1
Saint-Aubin-sur-Gaillon	1	1 973	24/01/19	26/04/2019							
Saint-Étienne-sous-Bailleul	1	405	28/01/19	30/04/2019	15/02/19	favorable	1	405			1
Saint-Julien-de-la-Liègue	1	413	23/01/19	25/04/2019	29/03/19	favorable	1	413			1
Saint-Pierre-de-Bailleul	1	1 001	23/01/19	25/04/2019	07/03/19	favorable	1	1001			1
Saint-Pierre-la-Garenne	1	937	23/01/19	25/04/2019	25/03/19	favorable	1	937			0
Villers-sur-le-Roule	1	859	23/01/19	25/04/2019	01/03/19	favorable	1	859			1
<i>Sous-total 2</i>	<i>17</i>	<i>29 712</i>					<i>16</i>	<i>27 739</i>			
Total (sous total 1+2)	60	105738					56	102373	0	0	51

Accord doit être exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes incluses dans le projet de périmètre, représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées, représentant les deux tiers de la population. Cette majorité doit comprendre au moins un tiers des conseils municipaux des communes qui sont regroupées dans chacun des EPCI fusionnés

Critère 1 :			Critère 2 :	
2/3 des membres	40,00		1/2 des membres	30
représenter + de la 1/2 de la population totale	52869,00		représenter + des 2/3 de la population totale	70492,00
1/3 CASE	14,333333333	15		
1/3 CCEMS	5,666666667	6		